



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'alimentation Service de l'alimentation Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments Bureau des établissements de transformation et de distribution Adresse : 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : P. CHARBONNIER Tél : 01.49.55.84.10 Courriel institutionnel : betd.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr MOD10.21 A 03/09/08</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGAL/SDSSA/N2009-8120 Date: 15 avril 2009</p>
---	---

Date de mise en application : Immédiate
Annule et remplace : -
Date limite de réponse : -
📎 Nombre d'annexe : 0
Degré et période de confidentialité : Tout public

Objet : Modification de la note de service DGAL/SDSSA/N2007-8188 du 01-08-2007 - Mise en ligne du dossier type d'agrément pour les ateliers laitiers fermiers se livrant à la préparation de lait ou de produits laitiers.

Références :

- **Règlement (CE) n° 852/2004** du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil *relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.*
- **Règlement (CE) n° 853/2004** du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil *fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale* modifié.
- **Règlement (CE) n° 882/2004** du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 *relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux* modifié.
- **Décret n° 2007-628** du 27 avril 2007 *relatif aux fromages et spécialités fromagères.*
- **Arrêté du 8 juin 2006** *relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale* modifié.
- **Note de service** DGAL/SDSSA/N2007-8013 du 11 janvier 2007.

Résumé : Suite à la refonte du site Internet du ministère de l'agriculture, le dossier type d'agrément pour les ateliers laitiers fermiers se livrant à la préparation de lait ou de produits laitiers a été déplacé. Cette note a pour objet de préciser le nouveau lien.

Mots-clés : LAIT - TREMBLANTE - EST - ECHANGES - IMPORTATION

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
Directeurs départementaux des services vétérinaires	- Préfets
Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	- Inspecteurs généraux vétérinaires chargés de mission interrégionale
	- Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires
	- Directeur de l'École nationale des services vétérinaires
	- Directeur de l'INFOMA
	- DGCCRF
	- DGS
	- DGDDI

Le point 4 de la note de service DGAL/SDSSA/N2007-8188 du 01-08-2007 est modifiée comme suit :

« 4. Mise en ligne du dossier type d'agrément sur le site du ministère de l'agriculture »

Le dossier type d'agrément est désormais disponible sur le site du ministère de l'agriculture (<http://agriculture.gouv.fr>) dans la rubrique « Mes démarches en ligne », dans la thématique « Alimentation » puis dans le chapitre « Dossiers type d'agrément sanitaire : Agrément producteurs laitiers fermiers ».

Vous le trouverez directement à l'adresse suivante:

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=7 »

Je vous invite à me faire part de toute difficulté dans l'application de la présente instruction.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Jean-Marc BOURNIGAL